



Commune de  
**Honnelles**



Wallonie



# CONVENTION DE COLLABORATION

## ENTRE :

### **Administration Communale de Honnelles**

Rue Grande, 1 à 7387 Honnelles

représentée par Monsieur Matthieu Lemiez et Monsieur Jonathan Robert, en leur qualité respective de Bourgmestre et de Directeur général

## ET :

### **Province de Hainaut - Hainaut Culture Tourisme : Service cinéma**

Représentée par

Monsieur Olivier Gicart, Responsable du service Cinéma

Adresse : rue du Gazomètre, 50

Code postal : 7100

Ville : LA LOUVIERE

Téléphone : 064/278.943

E-Mail : [programmation.servicecinema@gmail.com](mailto:programmation.servicecinema@gmail.com)

Il est convenu ce qui suit :

L'Administration communale de Honnelles organise en date du **mercredi 4 mars 2026 à 14h30 la projection du film « L'incroyable voyage » à la salle de la Royale Union Sportive d'Angreau et ce, dans le cadre des actions menées par le Plan de Cohésion Sociale** (action 5.1.01 intitulée "Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur").

L'Administration communale s'engage à :

- Collaborer avec le service Cinéma de la Province du Hainaut (Hainaut Culture et Tourisme), dans le cadre de la projection du film « L'incroyable voyage », le mercredi 4 mars 2026 ;
- Assurer le matériel de projection appartenant à Hainaut Cinéma par le biais d'une prime d'assurance tous risques ;

- Déclarer la projection auprès d'Unisono pour les droits d'auteur concernant la musique du film ;
- Mentionner le logo de la Province du Hainaut dans le cadre de la diffusion de l'activité (ex : via le bulletin communal, les réseaux sociaux, le site communal, des flyers et affiches...).

Le Service Cinéma de la Province de Hainaut (Hainaut Culture Tourisme), représenté par le Responsable, Monsieur Olivier Gicart, s'engage à :

- Collaborer avec l'Administration communale dans le cadre de la projection du film « L'incroyable voyage » le mercredi 4 mars 2026 prévue à 14h30 à la salle de la Royale Union Sportive d'Angreau ;
- Se charger de la logistique (matériel de projection et prêt du DVD) pour la séance de cinéma du mercredi 4 mars 2026 : dépôt et retrait du matériel de projection le jour de la représentation, préparation et réglage du matériel, présence d'un ou de plusieurs projectionnistes en fonction des besoins de la projection, contrôle du bon déroulement de la séance de cinéma sur le plan technique... ;
- Collaborer avec les employés/ouvriers communaux présents sur place afin qu'ils puissent aider, en cas de besoin, pour le placement du matériel de projection, l'installation des chaises présentes dans le local ... (heure d'ouverture de la salle à convenir).
- Si nécessaire, effectuer toute autre déclaration auprès d'Unisono.

Madame Annabelle Fiévet, Cheffe de projet du Plan de Cohésion Sociale, ainsi que le projectionniste du service Cinéma de la Province du Hainaut, conviendront de commun accord des heures d'ouverture de la salle pour le placement du matériel de projection.

Le coût de la projection s'élève à 282,20€ TVAC (prix susceptible de varier en fonction du nombre de spectateurs, comme précisé sur l'offre du Service Cinéma de la Province du Hainaut).

Une facture sera établie au nom de l'Administration communale de Honnelles-Service du Plan de Cohésion Sociale, rue Grande 1 à 7387 Honnelles étant donné les frais de projection du film.

Fait à Honnelles, le .....2026

En 2 exemplaires

Le Bourgmestre,

M. LEMIEZ

Le Directeur général,

J. ROBERT

Le Responsable du service Cinéma de la Province du Hainaut (Département Hainaut Culture Tourisme),

O. GICART